

teurs se sont fortement plaints de cette intervention. Ils ont prétendu que la loi ne leur donnait pas une chance raisonnable de faire toutes les affaires qu'ils pourraient. Ce sont là les faits de la cause.

M. McFarland était malade. Il envoya un télégramme disant qu'il se ferait un plaisir de répondre aux questions qu'on lui poserait quant à ce qu'il a pu faire, en tout temps, au sujet du blé,—pourquoi il avait acheté et pourquoi il n'avait pas vendu. Il était prêt à confronter, en tout temps, les accusateurs qui avaient à lui reprocher la façon dont il a dirigé ses affaires; mais il était retenu chez lui par la maladie et ne pouvait rien faire de tout cela. Il n'en aura pas la chance tant qu'il n'aura pas quitté le lit et pourra comparaître devant l'autorité régulièrement constituée à cette fin. Il ne pouvait répondre en personne, mais il l'a fait dans la seule mesure possible, par l'intermédiaire de son adjoint, M. McIvor, gérant du service de ventes de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited. M. McIvor a comparu devant le comité et a fait une déclaration que plusieurs honorables députés ont certainement dû lire. Elle est au dossier pour qui veut en prendre connaissance.

Ce soir, je n'entreprendrai pas de discuter les dépositions recueillies et qui sont consignées dans le compte rendu des séances du comité. Mais cette vérité s'en dégage: M. McIvor est venu rendre témoignage; M. Bredt a fait sa déposition; de même, M. Bennett et M. Brouillette ont comparu comme témoins. Or, pourquoi, durant toutes ces années, les syndicats ont-ils toléré les accusations portées contre eux sans protester? Voilà ce que je ne saurais dire. Dans un hebdomadaire publié à Toronto on a prétendu que la façon d'agir des syndicats avait eu pour effet d'empêcher le grain canadien de prendre rang sur les marchés du monde, que les opérations d'accaparement du grain avaient empêché les prix d'être aussi fermes qu'ils auraient pu être sans cela, et que, pour une raison ou l'autre, les acheteurs d'Angleterre n'achetaient pas leur grain de nous mais préféraient s'approvisionner ailleurs. Mais qu'ont révélé les dépositions recueillies? Sur 76 jours de marché, il en fut 52 où les syndicats avaient offert du blé à un prix inférieur à celui de la République argentine, afin d'activer la vente de blé canadien; ils l'offrirent à $\frac{1}{2}$ plus bas, à $\frac{1}{4}$ plus bas, et même jusqu'à $6\frac{1}{4}$ plus bas, mais ne purent en vendre. Lisez le compte rendu des dépositions; on peut y voir, décrites en toutes lettres, les opérations effectuées sur le marché au jour le jour par le syndicat. Qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve de façon concluante que l'Argentine, n'ayant pas les installations voulues pour garder le blé, décida, ainsi que le font voir les

dépositions, de vendre son blé, et il lui fallait le vendre parce qu'elle n'a pas d'élevateurs ni d'entrepôts. Le seul entreposage qu'elle ait est celui qu'assurent les navires lorsque le blé est transporté l'autre côté de l'océan Atlantique entre Buenos-Ayres et d'autres ports européens. Telle était la situation et tel fut le témoignage rendu en premier lieu et que l'on aurait fort bien dû entendre auparavant quant à la raison pour laquelle il ne s'est pas vendu de blé lorsqu'il s'agissait de la récolte de 1929. Tel fut le témoignage rendu, et que corroborent M. McIvor et d'autres.

Puis nous arrivons aux opérations de M. McFarland. Je regrette amèrement qu'il n'ait pas été là pour répondre à ceux qui lui ont demandé pourquoi il a acheté le blé. J'ai posé cette question à l'un des témoins, et l'affaire en est restée là. J'ai demandé: "Pourquoi n'avez-vous pas vendu le blé?" Il a répondu qu'il détenait le blé tandis que les cultivateurs faisaient de l'argent avec leur blé. Il était obligé de garder le blé dont les marchés de l'univers ne voulaient pas afin que le blé des cultivateurs canadiens pût être vendu sur les marchés du monde, et voilà pourquoi il y a une accumulation de blé au pays et on le garde.

Qu'a-t-on témoigné? On a dit, et c'est vrai, que sur chaque 100 boisseaux de blé vendus depuis les quatre dernières saisons antérieures à celle-ci, il y avait 35 boisseaux de blé canadien, du Canada, 20 de l'Argentine, 20 de l'Australie, 10 des Etats-Unis, 8 de la Russie et 7 des Balkans et autres pays. Voici les 100 boisseaux; le Canada en a vendu 35 p. 100 depuis quatre ans. Durant cette saison, le 31 juillet, car la saison-récolte est définie par la loi des grains comme étant le 31 juillet, vu que les récoltes ont été en retard, les exportations ne commenceront pas avant le 20 septembre, de sorte que jusqu'à cette date, tout blé canadien vendu doit nécessairement être celui de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited et nul autre—le blé qui a été accumulé par M. McFarland, tandis que les cultivateurs obtenaient de l'argent pour leur propre produit. Il a dû nécessairement acheter, car les prix des cultivateurs devaient baisser. Il a dû entasser de toute nécessité, car les cultivateurs n'auraient pu vendre leur blé sur les marchés de l'univers. Il a accumulé le blé dans ces circonstances pour permettre aux cultivateurs du Canada de vendre leur produit.

Et qui faisait la contre-partie? Qui l'acceptait? Il semble exister du mystère à ce sujet. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) en a parlé comme d'un prix d'assurance. Un témoin a dit que les banques ne permettraient pas à des compagnies d'élevateurs ou autres de faire des